

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 14 octobre 2022

Augmentation de la prédation par le loup UN TIR DE PRÉLÈVEMENT ACCORDÉ POUR LES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Après deux années consécutives de baisse globale du nombre d'attaques et de victimes au sein des troupeaux, les éleveurs des Alpes-de-Haute-Provence sont confrontés, depuis le début d'année, à une prédation par le loup en forte hausse. Au 4 septembre 2022, le nombre d'attaque a ainsi augmenté de 32% et le nombre de victimes de 22 % par rapport à 2021, malgré les interventions répétées des louvetiers et de la brigade mobile d'intervention de l'Office français de la biodiversité (OFB).

Dans ce contexte de hausse de la prédation et de l'inquiétude des éleveurs, Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, a sollicité et obtenu auprès du préfet coordonnateur du plan d'action national pour le loup et les activités d'élevage, une autorisation de tir de prélèvement de 2 loups sur le territoire des communes de Auzet, Barles et Bayons dans le massif des Monges.

« La pression exercée par le loup est réelle dans le département. Dans ce secteur exposé à des attaques récurrentes sur les troupeaux, j'ai souhaité intensifier les prélèvements de loups pour réduire les attaques et soutenir les éleveurs particulièrement éprouvés ces derniers mois », souligne le préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

En 2022, quatre nouveaux lieutenants de louveterie ont été recrutés pour renforcer les 28 louvetiers déjà présents sur le territoire. En 2021, les engagements de l'État pour le soutien de la protection des troupeaux bas-alpins s'élèvent à 10 millions d'euros. Ces aides portent sur le gardiennage, l'aide à l'investissement en matériels de protection ainsi que sur l'achat et l'entretien des chiens de protection. Depuis le début de l'année 2022, 18 loups ont été prélevés dans le département.

Réapparu en France en 1992, le loup était alors une espèce menacée et protégée. Depuis 2019 le nombre d'individus nécessaires pour la viabilité de l'espèce sur le sol national a été dépassé et le loup est progressivement redevenu une espèce menaçante pour la sécurité des troupeaux et le développement du pastoralisme, notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Marc CHAPPUIS constate qu'« il est aujourd'hui nécessaire de garantir un nouvel équilibre entre le maintien de la filière pastorale et la protection de la biodiversité », sans remettre en cause l'existence de l'espèce au sein de son aire géographique naturelle.

Service de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél: 04 92 36 72 10

Mél: pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture 8 Rue du Docteur ROMIEU 04016 Digne-les-Bains Cedex